

AFFAIRE N°6.- Avenant au contrat passé avec la LIGUE REUNIONNAISE DE FOOT-BALL pour l'exploitation du Stade de la Redoute.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le contrat passé avec la Ligue Réunionnaise de Foot-Ball prévoit que lorsque la coupe de Saint-Denis est organisée les recettes brutes sont ventilées de la façon suivante :

- LIGUE REUNIONNAISE DE FOOT-BALL
(en compensation des frais lui incombant).....10 %
- CLUBS DE FOOT-BALL DE SAINT-DENIS participant
au championnat et le terminant et à la coupe
de Saint-Denis.....20 %
- A LA COMMUNE.....70 %

Or, Monsieur le Président de la Ligue me fait remarquer à juste titre semble-t-il que l'organisation de la coupe de Saint-Denis est largement déficitaire pour la ligue du fait du petit nombre de spectateurs que les premiers matchs attirent.

Je propose donc afin de pouvoir organiser cette coupe et de favoriser à cette occasion les clubs de foot-ball de Saint-Denis d'adopter la répartition suivante sur les recettes nettes, c'est-à-dire déduction faite par la ligue des frais d'organisation :

- CLUBS DE FOOT-BALL DE SAINT-DENIS.....60 %
- COMMUNE.....20 %

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. RIVIERE désire savoir à quelle époque prend fin le contrat qui lie la Commune à la Ligue Réunionnaise de Foot-Ball.

LE MAIRE.- Le contrat se renouvelle tous les ans.

M. RIVIERE demande que la ligue, comme l'U.E.M. par exemple, fournisse un compte d'exploitation.

Des explications sont données à ce sujet par Monsieur CHEVASSUS qui propose également le jumelage du Stade de la Redoute avec celui de la Montagne.

LE MAIRE.- Messieurs, bonne note est prise de vos demandes.

Je mets aux voix la proposition contenue dans le rapport
ci-dessus, à savoir :

Les recettes nettes seront réparties de la façon suivante :

- CLUBS DE FOOT-BALL DE SAINT-DENIS..... 80 %
- COMMUNE..... 20 %

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

S^t-Denis le 6 juillet 1970

P. le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: Abs. Kessler

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires
Financières.

Ch. Vergereau.